

Rétablir l'ECOLE dans sa mission fondamentale : INSTRUIRE

La loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école, promulguée le 23 avril 2005, a renouvelé le débat sur la place et le sens que nous voulons donner à l'Education. Face à l'importance de cet enjeu national, qui concerne l'avenir de nos enfants, le Forum des Républicains Sociaux souhaite que la formation humaine et intellectuelle de toute personne s'organise autour d'une plus étroite collaboration entre les familles, premier lieu d'apprentissage, et l'Ecole, constituée d'équipes pédagogiques garantes de l'acquisition des fondamentaux et placées sous la direction unique du chef d'établissement.

15% des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base à la fin de la scolarité obligatoire et 150 000 jeunes sortent de l'école sans qualification, chaque année. Face à ce constat, une réforme de l'Education s'impose. Ce qui est déjà engagé par la loi Fillon du 23 avril 2005 doit être conforté, en clarifiant les missions de l'Ecole, son organisation, son rôle et ses relations avec les familles. Le Forum des Républicains Sociaux défend une véritable politique de l'Education, sur le fondement de l'attention à toute personne, enseignant, parent, enfant, quels que soient son contexte et ses possibilités. L'objectif est de **développer l'excellence de chacun, en s'adaptant à la réalité des situations locales**, sur des critères de qualité, de responsabilité et de liberté.

Priorité à la transmission des savoirs

Par-delà les débats de méthode, le Forum des Républicains Sociaux tient avant tout à réaffirmer que **la mission première de l'Ecole est d'instruire** et que cela doit demeurer sa priorité. En effet, l'Ecole n'est pas seulement un lieu d'éveil, de prise de conscience ou d'expérience de la vie sociale. C'est avant tout **un lieu de transmission des savoirs**, un lieu où des adultes sont appelés à faire partager leurs connaissances pour faire grandir des enfants. A cette fin, il s'agit d'établir une fois pour toutes que **la maîtrise des savoirs**



fondamentaux (lire, écrire, compter) prime sur la méthode pédagogique choisie. De ce fait, les professeurs doivent être encouragés dans leur volonté d'enseigner. Du fait de la délégation que leur font les familles, ils doivent être en mesure de **donner à leurs élèves les notions incontournables** que toute personne doit recevoir et apprendre pour comprendre le monde, maîtriser sa langue, organiser sa pensée, en un mot exercer sa liberté. Au travers de l'Ecole, l'Education devient une chance donnée à chacun de s'épanouir selon ses propres talents et d'occuper la place qui lui revient. Face aux importantes mutations qui se profilent à l'horizon de notre XXI^{ème} siècle, l'Ecole se doit de préparer l'enfant en lui offrant **un solide cadre de repères, tout en ouvrant sur l'environnement qui l'entoure.** L'avenir de la France repose sur **la transmission effective de nos savoirs** et notre capacité à dynamiser les énergies de chaque personne : nous devons donc construire l'avenir de l'Ecole sur des fondements et une organisation clairs. Le Forum des Républicains Sociaux s'y engage.

Liberté et subsidiarité

Deux principes doivent sous-tendre cette organisation nouvelle de l'Education nationale : **le principe de subsidiarité** et **le principe de liberté.** Par le principe de subsidiarité, il s'agit de donner **autonomie, responsabilité et liberté à chaque niveau hiérarchique**, tout en laissant au niveau national le soin de définir les programmes, de valider les diplômes et de gérer l'administration générale. Ce principe a pour conséquence **le renforcement du rôle du chef d'établissement** et une adaptation du corps de l'inspection, afin d'apporter **une réponse plus appropriée à la diversité des situations locales**, notamment en matière de ressources humaines. Par **le principe de liberté**, il s'agit d'accorder **une plus grande autonomie aux établissements comme aux parents** dans leurs choix respectifs, permettant une réelle diversité des systèmes scolaires. A cet égard, il est opportun **d'assouplir la carte scolaire** avec deux dispositions complémentaires : **tout établissement est tenu de recevoir tous les élèves de sa zone géographique** (hors motif disciplinaire), mais parallèlement, **les parents sont libres d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix.** L'émulation qui en résultera incitera chacun à chercher l'excellence pour le bien des enfants, faisant des parents de véritables partenaires-qualité des établissements.



Rétablir l'ÉCOLE dans sa mission fondamentale : INSTRUIRE

Charles de Champeaux, Secrétaire national éducation du FRS, défend le droit à l'excellence pour chaque enfant, sur le socle de l'apprentissage des fondamentaux.

1/ Le débat sur l'Éducation est d'envergure nationale et nous concerne tous. La construction de l'avenir de l'École engage celui de la France et doit reposer sur des fondements clairs, visant à faire de chaque élève un acteur du bien commun, un adulte qui vise l'excellence dans son domaine, un citoyen libre et responsable, prêt à s'ouvrir à l'environnement qui l'entoure.

2/ La mission première de l'École est d'instruire : la maîtrise des **acquis fondamentaux doit primer** sur les méthodes pédagogiques employées. Par exemple, compte tenu des derniers travaux médicaux des neurolinguistes et orthophonistes, il est légitime **d'accepter pour l'apprentissage de la lecture la méthode syllabique**, comme le Ministre de l'Éducation Nationale l'a confirmé lors de la rentrée 2006.

15 millions d'élèves, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ont été scolarisés durant l'année 2004-2005. La formation initiale dure 19 ans en moyenne par élève.



DR

3/ La Famille est le lieu premier d'accueil, de développement et d'épanouissement de l'enfant : les **parents conservent la primauté dans l'éducation de leurs enfants et délèguent à l'Éducation nationale** le soin de transmettre les savoirs et la culture commune de notre pays. Ainsi, l'ensemble des personnes qui composent l'Éducation nationale participe dans un respect mutuel à cette co-éducation.

Au 31 janvier 2005, le **Ministère de l'Éducation nationale** rémunère 1 298 645 personnes, dont 1 153 705 appartiennent au secteur public et 144 940 au secteur privé sous contrat. Plus de 77 % de ces personnels sont des enseignants.

Les propositions du Forum des Républicains Sociaux reprises par les Ministres de l'Éducation nationale ou de la formation professionnelle :

« La qualification de 100% d'une classe d'âge », par François Fillon et la Commission Thélot de débat national sur l'avenir de l'école, fin 2004.

« La maîtrise d'un socle de connaissances fondamentales par tous les élèves », « Lire, écrire, compter » et « maîtriser les outils modernes de communication », « le renforcement de l'autorité des enseignants » et « l'évaluation des résultats », dans le Projet de loi Fillon de 2005.

Prise de position et circulaire de Gilles de Robien contre la méthode globale, fin 2005.

« La Carte d'étudiant apprenti », proposition du Rapport parlementaire de Christine BOUTIN au Premier ministre sur la cohésion sociale, fin 2003, reprise par Renaud DUTREIL, Secrétaire d'État aux PME, en 2004.

La dépense intérieure d'éducation s'est élevée en 2004 à 116,3 milliards d'euros pour un budget de 64, 6 milliards d'euros.



DR

LES PROPOSITIONS

du Forum des Républicains Sociaux :

simples et réalistes

- 1/ Consacrer du temps et de l'énergie à **l'acquisition des savoirs**, enjeu principal de l'Éducation : **la validation régulière des acquis** au fur et à mesure de la progression de l'élève est **la condition impérative de son passage en classe supérieure**.
- 2/ Dans une logique de co-éducation, bâtir **une alliance entre famille et école**, notamment dans les zones en difficulté : bulletin de note donné en main propre aux parents, pérennisation des adultes relais, « contrat » entre les parents et le professeur principal sur des éléments concrets (horaires de sommeil, devoirs personnels, limitation de la télévision...).
- 3/ **Assouplir la carte scolaire** : les parents sont libres d'inscrire leurs enfants dans l'école de leur choix.
- 4/ Centrer la formation des enseignants sur les disciplines, les savoirs académiques et culturels, les programmes et les aptitudes à enseigner. **Renforcer la formation continue**.
- 5/ Donner au chef d'établissement les moyens de prendre ses responsabilités : il doit pouvoir recruter **son personnel, définir le projet pédagogique** en partenariat avec les parents, **évaluer les enseignants** et influencer sur les évolutions de carrière.
- 6/ Permettre l'insertion professionnelle de chacun selon la filière diplômante adaptée à ses talents : **supprimer le moule du collège unique**.
- 7/ Établir une **cohérence entre l'enseignement supérieur et le projet professionnel** de l'étudiant : permettre une année scolaire supplémentaire entre le baccalauréat et la première année d'études supérieures, en vue d'une décision personnelle d'orientation. Et publier les statistiques concernant les débouchés de chaque filière de formation.
- 8/ Relations internationales : développer les contacts avec le **réseau des lycées français à l'étranger**, imposer la maîtrise de plusieurs langues européennes et des NTIC.

janvier 2007